

Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Bulletin de vote

Liste : Ensemble pour l'avenir de l'enseignement,
de la recherche et de la création

Candidats titulaires	Candidats suppléants
<p>1. Bernard RÜDIGER <i>Professeur d'enseignement artistique, volume</i> École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon</p>	<p>1bis. Nicolas FOURGEAUD <i>Professeur d'enseignement artistique en théorie</i> Haute école des arts du Rhin – site de Strasbourg</p>
<p>2. Elsa MAZEAU <i>Professeur d'enseignement artistique</i> École supérieure d'art des Pyrénées – site de Tarbes</p>	<p>2bis. Caroline KASSIMO-ZAHND <i>Professeur d'enseignement artistique, design graphique</i> École supérieure d'art et design d'Orléans</p>
<p>3. Jean AUGEREAU <i>Professeur d'enseignement artistique, design</i> École européenne supérieure d'art de Bretagne – site de Brest</p>	<p>3bis. Simon D'HENIN <i>Directeur d'atelier de projet</i> École nationale supérieure de création industrielle - Paris</p>
<p>4. Cécile LE TALEC LIANCE <i>Professeur d'enseignement artistique, volume</i> École supérieure d'art et design de Reims</p>	<p>4bis. Rozenn CANEVET <i>Professeur d'enseignement artistique, histoire de l'art</i> École supérieure d'art et design de Reims</p>
<p>5. David ZERBIB <i>Professeur d'enseignement artistique, philosophie de l'art</i> École supérieure d'art Annecy Alpes</p>	<p>5bis. Lionel BROYE <i>Professeur d'enseignement artistique</i> École supérieure d'art d'Avignon</p>

Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Profession de foi

**Liste : Ensemble pour l'avenir de l'enseignement,
de la recherche et de la création**

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Bernhard Rüdiger, ENSBA Lyon	1bis. Nicolas Fourgeaud, HEAR site Strasbourg
2. Elsa Mazeau, ESA des Pyrénées, site de Tarbes	2bis. Caroline Kassimo-Zahnd, ESAD Orléans
3. Jean Augereau, EESAB Bretagne site de Brest	3bis. Simon d'Hénin, ENSCI Paris
4. Cécile Le Talec Liance, ESAD Reims	4bis. Rozenn Canevet, ESAD Reims
5. David Zerbib, ESAAA Annecy	5bis. Lionel Broye, ESA Avignon

Notre liste est fondée sur la représentation de la diversité des enseignements (pratique, théorie, arts, design...), des situations géographiques (sur l'ensemble du territoire) et administratives de nos établissements (écoles nationales et territoriales). Elle entend ainsi défendre une action unitaire pour porter au sein du CNESERAC le principe d'un statut unique d'enseignant et le respect des spécificités de l'enseignement supérieur artistique dans son rapport à la culture, la création et la recherche.

1_Le statut

__Tout-e enseignant-e dans l'enseignement supérieur public doit avoir un statut approprié, qui soit cohérent au sein du système de l'enseignement supérieur et *a fortiori* au sein des institutions d'un même domaine d'enseignement. C'est pourquoi nous voulons défendre la création d'un statut égal et unique pour tout-e professeur-e d'école supérieure d'art et design, quel que soit son établissement. Il s'agit d'une priorité à discuter et porter au sein du CNESERAC.

__Le statut de professeur-e d'enseignement artistique se fonde sur l'activité professionnelle des individus recrutés, qu'ils soient artistes, designers, philosophes, historiens, danseurs, écrivains, etc. La vocation du professeur d'enseignement artistique est en effet d'être un créateur-enseignant-chercheur. Nous voulons un statut unique de professeur-e chercheur-e avec un seul grade reconnaissant l'activité de création, de recherche et d'enseignement, quelle que soit la discipline enseignée.

2_ Les tutelles et le rôle de l'État dans l'accès à la culture

__Les écoles supérieures d'art et design doivent **rester rattachées à une tutelle "culture"**, seule capable de garantir la spécificité de nos établissements, de notre pédagogie et de nos formes de recherche. Cette "exception culturelle" est une des missions essentielles du CNESERAC. Mais nous devons également nouer des relations fortes avec le ministère de l'enseignement supérieur.

__**L'enseignement artistique est un droit** qu'il faut protéger. Il doit rester public pour contribuer à garantir un accès socialement égalitaire à la culture et être implanté sur tout le territoire. L'état doit rester garant de cette égalité devant l'enseignement de la création. Nous affirmons que l'enseignement supérieur de l'art et du design est un élément important qui relève d'une mission régaliennne en matière culturelle. L'État doit **garantir les ressources nécessaires** d'une telle politique, essentielle pour notre démocratie.

3_ Les modalités et spécificités de la pédagogie et de la recherche

__On ne saurait enseigner la création sans créateurs. La relation entre l'enseignement de la création par la création d'une part, et l'exercice professionnel de la création par les professeur-e-s est essentielle. Nous défendons **la complémentarité et la transversalité des savoirs entre la pratique et la théorie.**

__Nous voulons que soit mise en valeur et favorisée la part **d'activité pédagogique et professionnelle menée en partenariat** avec les centres d'art, les territoires, les artistes invités ou résidents, les workshops, les pôles culturels des collectivités territoriales et les autres projets que les écoles et les enseignant-e-s pilotent.

__Dans un contexte en forte mutation nous voulons valoriser les cultures du design et de la communication portées dans nos établissements. Nous tenons à promouvoir les modalités pédagogiques spécifiques qui y sont associées. Nous voulons que ces cultures participent par leur diversité au développement et à **l'enrichissement du rôle du design** dans la société dans son lien à la critique et aux pratiques artistiques.

__Nous voulons promouvoir une conception de la recherche ancrée dans la spécificité de nos écoles et ouverte à tous les possibles de la création artistique et de la découverte scientifique. Les diplômés de troisième cycle, doivent s'inventer au plus près des pratiques individuelles des étudiants-chercheurs, doctorants ou DSRA, en défendant la nécessaire spécificité des méthodes et des critères d'évaluation.

4_ Les enseignants dans la gouvernance des établissements.

__Le CNESERAC doit veiller à la juste représentation des enseignant-e-s dans les établissements et à leur rôle essentiel dans la conduite des projets d'établissement et dans toutes les instances de gouvernance. La pédagogie est, et doit rester, au cœur des enjeux de nos établissements. Il y va de leur rôle, de leur mission et de leur statut d'EPCC et d'EP. Les enseignant-e-s doivent avoir les moyens, en terme de représentation, de défendre cette priorité pédagogique dans l'évolution des établissements et de favoriser la valorisation des conditions de travail. L'articulation entre pédagogie et gouvernance doit être réfléchiée avec les enseignant-e-s dans des structures transversales, plus inclusives et de manière continue.

Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Bulletin de vote

LISTE COMMUNE DES ÉCOLES D'ART NATIONALES ET TERRITORIALES

Candidats titulaires	Candidats suppléants
<p>1. Kader MOKADDEM <i>Discipline enseignée : PEA théorie Art et design</i> École supérieure d'art et design de Saint-Étienne</p>	<p>1bis. Emmanuel MARTIN- BOURDANOVE <i>Discipline enseignée : professeur Volume</i> <i>Couleur</i> École nationale supérieure d'art de Limoges</p>
<p>2. Corinne MELIN <i>Discipline enseignée : PEA Histoire et théories des arts</i> École supérieure d'art des Pyrénées, site de Pau</p>	<p>2bis. Béatrice SELLERON <i>Discipline enseignée : professeur Scénographie</i> École nationale supérieure d'art et design de Nancy</p>
<p>3. Laurent PREXL <i>Discipline enseignée : professeur Peinture</i> <i>performance</i> Villa Arson</p>	<p>3bis. Daniel SCHLIER <i>Discipline enseignée : enseignant Dessin</i> École nationale supérieure des beaux-arts, Paris</p>
<p>4. Anne-Gaëlle ESCUDIÉ <i>Discipline enseignée : enseignante Reliure</i> École supérieure d'art et design Toulon Provence Méditerranée</p>	<p>4bis. Emmanuelle BECQUEMIN <i>Discipline enseignée : PEA Art et design d'espace</i> École supérieure d'art et design de Saint-Étienne</p>
<p>5. Vincent GÉRARD <i>Discipline enseignée : enseignant Cinéma</i> École nationale supérieure d'art de Cergy</p>	<p>5bis. Cyril CRIGNON <i>Discipline enseignée : enseignant Esthétique et</i> <i>philosophie</i> École supérieure d'art Nord - Pas de Calais Dunkerque - Tourcoing</p>



Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Profession de foi

Liste : LISTE COMMUNE DES ÉCOLES D'ART NATIONALES ET TERRITORIALES

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Kader Mokadem, ESAD Saint-Étienne	1bis. Emmanuel Martin Bourdanove, ENSA Limoges
2. Corinne Melin, École supérieure d'arts des Pyrénées site de Pau	2bis. Béatrice Selleron, ENSAD Nancy
3. Laurent Prexl, EPA Villa Arson	3bis. Daniel Schlier, ENSBA Paris
4. Anne-Gaëlle Escudié, ESAD Toulon Provence Méditerranée	4bis. Emmanuelle Becquemin, ESAD Saint Étienne
5. Vincent Gérard, ENSA Cergy	5bis. Cyril Crignon, École supérieure d'art Nord - Pas de Calais - Dunkerque-Tourcoing

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels a été créé comme un parlement des activités de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conduites dans l'ensemble des établissements relevant du ministère de la Culture. La Loi LCAP Liberté, Création, Architecture, Patrimoine, votée en 2016, fixe ainsi son périmètre d'action ; il « est consulté sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la Culture et sur les questions relatives aux missions confiées aux structures de recherche relevant de ce ministère, notamment dans les domaines des arts plastiques (...) ou encore des recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines ».

Ses missions concernent l'orientation générale de la politique de recherche et d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, l'accréditation des établissements, la validation des projets de recherche portés par les établissements, le financement et la répartition des budgets.

Le CNESERAC sera adossé pour cinq ans au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et au MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation). Ses objectifs concernent bien les enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche dans les écoles et non la vie des écoles.

Les questions liées à la recherche et à l'enseignement sont à l'évidence communes aux écoles nationales et territoriales. Forte de sa composition équilibrée, notre liste souhaite porter, au sein de cette instance, une parole commune des enseignants de toutes les écoles : territoriales et nationales, petites et grandes. Leurs professeurs portent des cycles d'études similaires sous tutelle et contrôle du ministère de la Culture. La recherche suppose des stratégies, des concertations et des écosystèmes que la plupart des établissements, de par leur échelle, ne sont pas à même d'assurer seuls.

Vigilante sur les choix qui seront faits au sein de cette nouvelle instance, cette liste commune propose de faire circuler informations, attentes et revendications et de défendre analyses et propositions pour une organisation de la recherche cohérente et raisonnée à l'échelle du territoire.

Le CNESERAC se doit d'être une instance démocratique, un lieu pour une libre parole et une parole libre. La communauté pédagogique pourra, via ce conseil, exprimer ses points de vue et atteindre directement les instances politiques et administratives.

Vos représentants poseront concrètement la question de la politique de l'enseignement et de la recherche conduite dans les établissements, de manière à éviter que celle-ci ne devienne une activité réservée à quelques-uns. Ils veilleront à ce que les aides et financements n'échappent pas aux règles démocratiques.

Nos écoles dans leur organisation, leur finalité et leur structuration se distinguent de l'université et des autres écoles supérieures par leur pédagogie de projet, le lien étroit entre pédagogie et recherche et leurs pratiques d'atelier.

Au sein du CNESERAC, vos représentants agiront de manière à ce que cette singularité soit respectée. Ils défendront la diversité de nos pratiques et l'expression de leurs singularités et particularités face aux modèles académiques. L'enseignement artistique en France doit conserver cette identité qui le caractérise dans l'espace européen.

Les écoles supérieures de la création associent des parcours individuels entre formation universitaire pour les enseignements théoriques et activité artistique pour les enseignements pratiques. Cet aspect du statut des personnels enseignants doit être pérennisé.

Cette liste défendra cette spécificité et s'opposera à toute préconisation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui imposerait la constitution d'un corps de professeurs échappant à nos critères de recrutement.

Un travail sur la reconnaissance statutaire de nos activités doit s'engager. Vos représentants seront attentifs à ce que les paroles portées dans cette instance concernent les options et orientations des acteurs et auteurs de la recherche, professeurs et enseignants. Vos représentants s'exprimeront au nom de toute la communauté des professeurs impliqués dans l'enseignement et la recherche et défendront toutes les initiatives contextualisées quelle qu'en soit l'échelle ou la source.

L'ouverture au monde est emblématique de nos enseignements et des politiques d'action de nos établissements. Loin de se limiter à n'être qu'un cadre administratif et institutionnel de plus, le CNESERAC apparaît comme le lieu où peut s'inventer ce champ commun d'une recherche transversale aux écoles supérieures de la création. Une autre science est possible dans le champ universitaire, gageons qu'une recherche différente puisse exister au sein de l'enseignement supérieur culture.

Les écoles d'art relèvent chacune d'une histoire particulière, locale, nationale, quelquefois européenne. Le CNESERAC doit permettre de mettre à profit les principes actuels d'eupéanisation et d'internationalisation des cursus pour prolonger et dynamiser cette histoire sans nous laisser enfermer dans des critères technocratiques ou financiers.

CETTE LISTE EST CONSTITUÉE DE CANDIDATS QUI SE VEULENT REPRÉSENTANT DE LA MÊME COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, ELLE EST SOUTENUE PAR LA CNEEA, LE SYNDICAT LÉNA ET LA CGT-CULTURE.



Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Bulletin de vote

Liste : Statut Unique Pour l'Enseignement et la Recherche

Candidats titulaires	Candidats suppléants
<p>1. Cédric LOIRE <i>Discipline enseignée : Histoire et Théorie des Arts</i> École supérieure d'art de Clermont-Métropole</p>	<p>1bis. Alexandre POUILLAUDE (dit Alex POU) <i>Discipline enseignée : Vidéo, Film</i> École supérieure d'art de Clermont-Métropole</p>
<p>2. Nathalie POISSON-COGEZ <i>Discipline enseignée : Histoire de l'art</i> École supérieure d'art du Nord-Pas de Calais Dunkerque Tourcoing</p>	<p>2bis. Anne IMMELÉ <i>Discipline enseignée : Photographie</i> HEAR Haute école des arts du Rhin</p>
<p>3. Jean-Philippe HALGAND <i>Discipline enseignée : Internet, Web, Post Media</i> École supérieure des beaux-arts de Bordeaux</p>	<p>3bis. Slimane RAÏS <i>Discipline enseignée : Volume, Installation</i> École supérieure d'art et design Grenoble-Valence</p>
<p>4. Isabelle JÉGO <i>Discipline enseignée : Design graphique</i> École européenne supérieure d'art de Bretagne, site de Rennes</p>	<p>4bis. Annalisa BERTONI <i>Discipline enseignée : Histoire des arts</i> École supérieure des beaux-arts de Nîmes</p>
<p>5. Aurélien BAMBAGIONI <i>Discipline enseignée : Arts connectés</i> École européenne supérieure de l'image, Angoulême & Poitiers</p>	<p>5bis. George DUPIN <i>Discipline enseignée : Photographie</i> École européenne supérieure d'art de Bretagne</p>



**Élections 2018 des membres du
Conseil national de l'enseignement supérieur et
de la recherche artistiques et culturels
(Cneserac)**

Scrutin n° 2 : enseignants des écoles d'arts plastiques

Profession de foi

Liste : Statut Unique Pour l'Enseignement et la Recherche

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Cédric Loire Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole	1bis. Alexandre Pouillaude dit Alex Pou Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole
2. Nathalie Poisson-Cogez Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais Dunkerque Tourcoing	2bis. Anne Immelé HEAR – Haute Ecole des Arts du Rhin
3. Jean-Philippe Halgand Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux	3bis. Slimane Raïs Ecole Supérieure d'art et design Grenoble-Valence
4. Isabelle Jégo Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, site de Rennes	4bis. Annalisa Bertoni Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes
5. Aurélien Bambagioni Ecole Européenne Supérieure de l'image, Angoulême & Poitiers	5bis. George Dupin Ecole Supérieure d'Art de Bretagne, Brest-Lorient- Quimper-Rennes

Liste « Statut Unique Pour l'Enseignement et la Recherche »

Ci-dessous les points que nous souhaitons aborder et défendre au sein du CNESERAC. Ce programme non exhaustif est pensé comme le support d'un travail de fond qui ne pourra être mené que collégalement, dans l'intérêt de nos écoles, des équipes et des étudiants :

- **Travailler à la création d'un statut unique des PEA**, fondé sur leur qualification professionnelle et non sur les seules qualifications académiques, qui permette d'exercer des activités de recherche.
- **Articuler cette question de la nécessaire évolution du statut des enseignants** (PEA et assistants) à celle de l'évolution, depuis plusieurs années, des missions de pédagogie et de recherche en 1er, 2ème et 3ème cycles.
- **Réévaluer les temps d'enseignement et de recherche** à l'aune de ces nouvelles missions.

- **Veiller à la spécificité "Culture" de nos enseignements et de nos activités de recherche** : maintien du rattachement de nos écoles au MCC ; enseignements fondés sur la légitimité professionnelle des enseignants (artistes, designers, auteurs, théoriciens dans le champ de l'art et du design...) ; approches transdisciplinaires et expérimentales dans la pédagogie et la recherche.
- **Maintenir le maillage territorial de l'enseignement en art et design** : sauvegarder la diversité culturelle des écoles ; garantir un accès égalitaire aux études en art et design ; défendre et mettre en valeur la fonction émancipatrice de nos formations.
- **Apporter des outils simplifiant la gestion des partenariats pédagogiques et de recherche** entre écoles et autres établissements (centres d'art, établissements d'enseignement supérieur de culture et de recherche, musées, FRAC, etc.).
- **Travailler à l'élaboration de modalités de financement de la recherche** équitables et adaptées à la richesse et à la diversité des projets menés au sein de nos écoles.
- **Structurer le 3ème cycle de recherche en art et design**, dans le respect de la diversité des approches, des modèles et des formats existants.
- **Travailler à la reconnaissance internationale du DSRA/DSRD.**
- **Se faire porte-paroles d'un esprit communautaire**, fondé sur l'échange et le débat collectif, au-delà des spécificités disciplinaires et des diversités de régime et de gouvernance.